

CATALOGUE DE FORMATIONS

LA SANTÉ ET LA
SÉCURITÉ AU TRAVAIL



LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

NEBOSH, en tant qu'institution basée au Royaume Uni et reconnue mondialement, développe l'ensemble des compétences nécessaires pour la maîtrise des aspects relatifs à la Santé et à la Sécurité au travail, dans le but d'aider les employeurs à identifier et contrôler les dangers dans leurs environnements de travail respectifs. Elle met en place des règles, des mesures et des recommandations dans l'objectif de limiter les accidents et les incidents liés au travail.

NEBOSH met l'ensemble de ses bonnes pratiques à disposition des employeurs et des professionnels à travers des programmes de formations livrés au public par ses différents partenaires.

Le programme IGC de NEBOSH encadre la gestion des risques sur la base des meilleures pratiques et les normes internationales en vigueur, ainsi que les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (ILO). Les réglementations locales et les facteurs humains peuvent faire partie du programme si cela est nécessaire. Le programme comprend également des évaluations pratiques des lieux de travail. C'est pour cette raison qu'à travers l'IGC, NEBOSH adopte une approche qui se penche sur les compétences clés essentielles pour un lieu de travail spécifique. Suit le cadre international des bonnes pratiques convenues et les normes ISO.

Safety-EXP s'inspire du programme IGC de NEBOSH principalement du management de la Santé et Sécurité au travail et l'évaluation des risques en additionnant à cela une maîtrise des différentes techniques et principes fondamentaux liés au choix et à l'utilisation correcte des équipements de protection individuels que l'employeur devra déployer pour assurer la Santé et la Sécurité des employés dans les lieux de travail.

Nous offrons à partir de cette approche deux programmes de formations complets visant à assurer un niveau de compétences basé sur :

M1

**MODULE SANTÉ
SÉCURITÉ BASIC**

M2

**MODULE SANTÉ
SÉCURITÉ AVANCÉ**

M1

MODULE SANTÉ SÉCURITÉ BASIC



- **La compréhension de l'importance d'un système de management de la Santé et Sécurité au travail et en quoi il consiste.**
- **Les techniques nécessaires pour évaluer les risques dans un lieu de travail et l'établissement de rapports.**
- **L'implémentation des actions correctives sur la base des rapports d'évaluation des risques.**

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION M1 :

A la fin de la formation le participant pourra :

- Justifier les améliorations en matière de Santé et de Sécurité au travail à l'aide d'arguments moraux, financiers et juridiques.
- Donner des conseils sur les principales fonctions de la Santé et de la Sécurité au travail et aider leurs organisations à gérer les sous-traitants.
- Travailler au sein d'un système de gestion de la Santé et de la Sécurité au travail, en sachant ce à quoi devraient ressembler une politique efficace, des responsabilités et des dispositions organisationnelles.
- Influencer positivement la culture et le comportement en matière de Santé et de Sécurité au travail pour améliorer les performances dans leur organisation.
- Faire une évaluation générale des risques sur le lieu de travail.
- Reconnaître les changements en milieu de travail ayant des impacts importants sur la Santé et la Sécurité au travail et les moyens efficaces de minimiser ces impacts.
- Développer des systèmes basiques de travail sûrs.
- Participer aux enquêtes sur les incidents.
- Aider les employeurs à vérifier l'efficacité de leurs systèmes de management grâce à des suivis et à des audits.

M2

MODULE SANTÉ SÉCURITÉ AVANCÉ



Santé physique et psychologique

- Bruit.
- Vibrations.
- Rayonnements.
- Mauvaise santé mentale.
- Violence en lien avec le travail.
- Pratiques addictives au travail.

Santé musculo-squelettique

- Troubles musculo-squelettiques liés au travail.
- Manutention manuelle.
- Equipements de manutention et de charges.

Agents chimiques et biologiques

- Formes, classification et risques sanitaires des substances dangereuses.
- Evaluation des risques sanitaires.
- Valeurs limites d'exposition.
- Mesures de prévention.
- Agents spécifiques.

Problématiques générales du lieu de travail

- Obligations en matière de santé, de bien-être et d'environnement de travail.
- Travail en hauteur.
- Travail dans les espaces confinés.
- Le travail isolé.
- Glissades et trébuchements.
- Circulation sécuritaire des personnes et des véhicules en milieu de travail.
- Conduite liée au travail.

Equipements de travail

- Obligation d'ordre général en matière d'équipements de travail.
- Outils à main et outils électriques portatifs.
- Dangers présentés par les machines et prévention.

Sécurité incendie

- Déclenchement, classification et propagation du feu.
- Prévention des incendies et de propagation de feu.
- Alertes incendies et lutte contre l'incendie.
- Evacuation en cas d'incendie.

Electricité

- Les dangers et les risques de l'électricité et mesures de prévention.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION M2 :

Santé physique et psychologique

- Décrire les effets sur la santé associés à l'exposition au bruit, les vibrations, aux rayonnements ionisants et non ionisants et les mesures de prévention appropriées.
- Décrire la cause d'une mauvaise santé due au travail et comment de telles pathologies peuvent être prises en charge.
- Décrire les facteurs de risque et les mesures de prévention appropriées concernant la violence au travail et les pratiques addictives.

Santé musculo-squelettique

- Décrire les facteurs de risque qui peuvent occasionner des troubles musculo-squelettiques ainsi que les mesures de prévention.
- Décrire les dangers et les mesures de prévention qui peuvent être pris en compte lorsque l'on évalue les risques présentés par les activités de manutention manuelle et de levage.

Agents chimiques et biologiques

- Décrire les formes, la classification et les risques sanitaires résultants de l'exposition à des substances chimiques.
- Décrire ce qui doit être pris en compte lorsque l'on entreprend une évaluation des risques sanitaires provenant de substances couramment rencontrées sur le lieu de travail.
- Comprendre les valeurs limites d'exposition ainsi que leur finalité à court et long termes.
- Décrire les mesures de prévention à adopter pour réduire le risque d'apparition de pathologies suite à une exposition à des substances dangereuses.
- Décrire les dangers, les risques et les dispositifs de prévention associés à des agents chimiques spécifiques.

Problématiques générales du lieu de travail

- Décrire les obligations courantes en matière de santé, de bien-être et d'environnement sur le lieu de travail.
- Décrire les dangers et les mesures de prévention pour travailler en hauteur en toute sécurité.
- Décrire les pratiques de travail en sécurité relatives aux espaces confinés.
- Décrire les dangers et les mesures de prévention pour travailler seul.
- Décrire les principales causes et mesures de prévention des glissades et trébuchements sur le lieu de travail.
- Décrire les dangers et les mesures de prévention pour un déplacement en sécurité des personnes et des véhicules sur le lieu de travail.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION M2 :

Equipements de travail

- Décrire les obligations d'ordre général en matière d'équipements de travail.
- Expliquer les dangers et les mesures de prévention pour les outils à main.
- Décrire les principaux dangers d'ordre mécanique et non mécanique présentés par les machines.
- Expliquer les principales mesures de prévention destinées à réduire les risques des résultants des dangers présentés par les machines.

Sécurité incendie

- Décrire les principes de déclenchement, de classification et de propagation du feu.
- Décrire les principes de base de la prévention des incendies et de la prévention de la propagation du feu dans les bâtiments.
- Décrire le système d'alarme incendie et les dispositions de lutte contre l'incendie appropriés pour un lieu de travail simple.
- Décrire les facteurs qui doivent être pris en compte lorsque l'on met en place une évacuation incendie efficace d'un lieu de travail.

Electricité

- Décrire les dangers et les risques associés à l'utilisation de l'électricité sur le lieu de travail.
- Décrire les mesures de prévention à prendre en compte lorsqu'un travail implique un système électrique ou requiert l'utilisation d'un équipement électrique, dans toutes les conditions susceptibles d'être rencontrées sur un lieu de travail.





COORDONNÉES

Tel : +212 6 90 96 20 90

E-mail : info@safety-exp.com

www.safety-exp.com

INSCRIPTION

Veillez nous envoyer un courriel
à l'adresse suivante

info@safety-exp.com